



Déclaration du collectif eau du pays de Rennes

L'eau est un bien commun et non une marchandise. En juillet 2010, l'ONU affirme que le droit à une eau potable salubre et propre est un droit fondamental, essentiel au plein exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'homme.

Le collectif eau du pays de Rennes milite depuis 2002 pour une gestion publique, démocratique et écologique de l'eau garantissant l'accès de toutes et tous à l'eau potable et à l'assainissement.

C'est pourquoi le collectif s'est prononcé puis engagé pour:

- mettre fin à la délégation de service public confiée à Véolia et créer une régie publique
- la gratuité des 15 premiers m³ par personne et par an ce qui correspond aux besoins vitaux
- la suppression de l'abonnement
- une progressivité des tarifs pour inciter aux économies d'eau
- la fin des coupures d'eau pour les habitants ayant des difficultés à payer leur facture d'eau
- la protection des ressources.

Le Collectif Eau s'est félicité de la décision du Conseil Municipal de Rennes en Janvier 2013, de mettre fin à plus de 134 ans de Délégation de Service Public à une multinationale privée. Mais il a regretté la décision de ce même Conseil, de créer une Société Publique Locale de production et de distribution de l'eau. **Le collectif a décidé de continuer à porter l'exigence de la création d'une régie publique, y compris à l'échelle de la Métropole, considérant la SPL comme une étape de cette construction.**

Des décisions sur la tarification de l'eau vont être prises à l'occasion du conseil municipal rennais du 15 décembre 2014. Nous constatons que la question de la gratuité des premiers mètres cube est débattue et que sa faisabilité est étudiée. La gratuité c'est l'accès de tous sans distinction de ressources au volume d'eau nécessaire aux besoins vitaux. Cette exigence est devenue incontournable grâce à l'action des militants qui agissent à Rennes mais aussi partout en France et dans le monde pour l'accès de toutes et tous à l'eau potable et pour sa gestion publique, démocratique et écologique.

Les premières propositions sont cependant insatisfaisantes en l'état.

Pour l'instant, seuls les abonnés individuels pourraient avoir accès à la gratuité, les abonnés collectifs (compteurs collectifs) ne seraient pas concernés. Or cela représente une grande partie des abonnés dont la majorité habitent dans des logements sociaux. La gratuité est calculée par abonnement à raison de 10m³, **nous proposons de passer à 15 m³, dans un premier temps, jusqu'à ce que soient trouvées des solutions pour calculer la gratuité de 15m³/personne/an.** Une des solutions possibles pourrait être l'installation de compteurs individuels financés par les bailleurs

Le prix de l'abonnement baisse, il faut le supprimer.

Il est évoqué la possibilité de créer un chèque eau, soit un tarif social de l'eau, nous préférons la gratuité qui ne stigmatise pas les consommateurs les plus pauvres, dont on sait qu'ils ne font pas toujours les démarches pour en bénéficier.

La gratuité a un prix, pour l'assurer nous proposons la suppression de la dégressivité du tarif pour les entreprises, excepté les services publics, d'autre part l'établissement de la progressivité

pour les gros consommateurs, au-delà de seuils à définir pour les ménages, par exemple 30m³ par personne et par an, et hors ménages.

Le collectif continuera à agir pour faire aboutir ses revendications, notamment en les portant par la voix de notre représentant qui participe à titre consultatif au Conseil d'Administration de la SPL, par la voix de nos représentants aux CCSPL de la Ville de Rennes et du SMPBR en lien avec les associations siégeant dans les autres Commissions Consultatives des Services Publics Locaux (CCSPL).

6 novembre 2014

<http://www.collectif-eau-rennes.org/>

collectif.eau.rennes@gmail.com

Contacts téléphoniques

Patrick Anne 06 64 51 22 91

Sylvie Larue 06 81 21 20 58